



A Etalans (25)

**Demande d'autorisation environnementale au titre des  
Installations Classées pour la Protection de  
l'Environnement**

***Extension de l'activité***

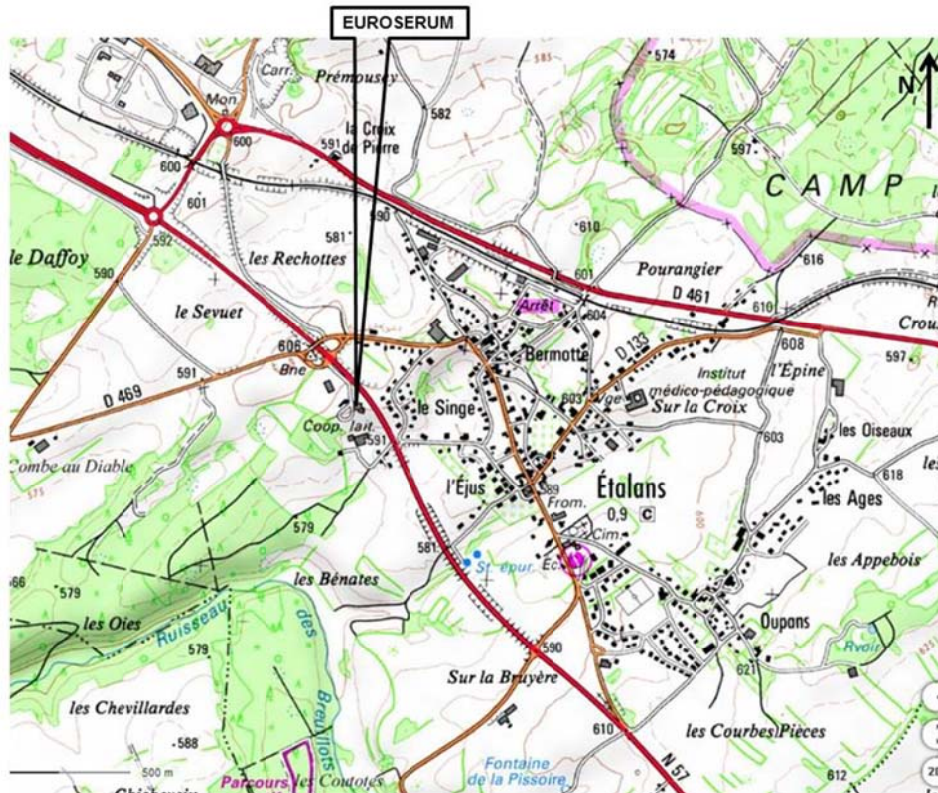
**PARTIE 2 – Note de présentation non technique**

GES n°153241

Mars 2019

La société EUROSERUM exploite en périphérie du village d'Étalans, en bordure de la RN57, un atelier de préconcentration du sérum.

La carte ci-dessous permet de situer les installations.



- **Historique et objet de la demande**

L'activité de traitement du sérum sur le site remonte à 1976. Elle était alors assurée par la SICA FRANCHE COMTE SERUM, qui a fusionné avec EUROSERUM en 2004.

Jusqu'en 1985, l'évaporation de l'eau du sérum était réalisée grâce à un concentrateur multi effets, par recompression de vapeur. La vapeur était produite par une chaudière au fuel lourd.

Depuis 1985, la préconcentration se fait par osmose inverse, process beaucoup plus économe en énergie. La chaudière a été changée, elle fonctionne désormais au gaz propane.

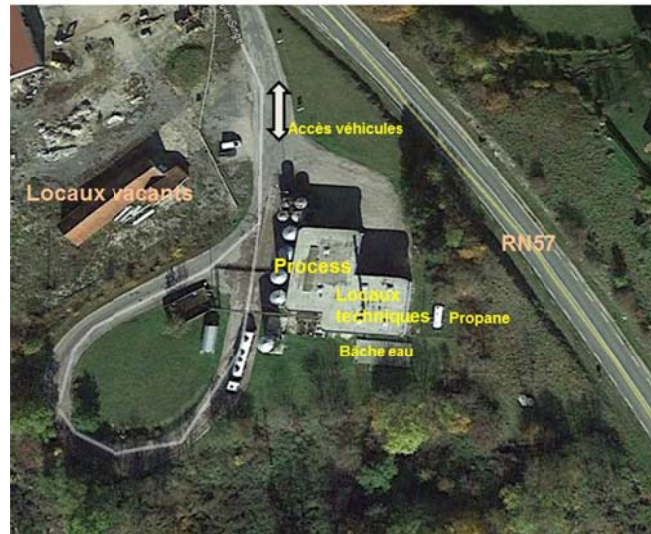
En 2014, le renouvellement des machines, devenues obsolètes, a permis la mise en place de deux osmoseurs en série : le 1<sup>er</sup> concentre le sérum, le second épure l'eau retirée du sérum pour pouvoir la réutiliser pour les nettoyages.

L'activité conduite sur le site est régie par l'arrêté d'autorisation en date du 30 janvier 2008, pour un volume journalier de 240 000 litres de sérum entrant par jour.

EUROSERUM souhaite porter à 430 000 litres par jour la capacité de pointe de traitement de son atelier.

- **Aménagements prévus**

Le site est organisé de la façon suivante (cf. vue aérienne ci-dessous) :



L'augmentation du volume de sérum traité **ne nécessite aucune construction ni aménagement intérieur**. L'osmoseur est en place ; il suffit d'augmenter le nombre de modules mis en service.

Certains tanks seront changés pour augmenter la capacité de stockage des liquides (façade ouest). L'accès aux tanks extérieurs a été mis en sécurité (clôture).

L'eau osmosée est stockée sur le site et recyclée quotidiennement pour les nettoyages (citernes, tanks, osmoseur). Dans un premier temps, l'excédent d'eau osmosée sera orienté vers la station d'épuration communale. Lorsque ses caractéristiques respecteront les valeurs limites attendues, cet excédent rejoindra le karst, après contrôle de conductivité. En cas de défaut, le rejet sera orienté vers le bassin tampon sur le site avant transfert vers la station communale.

Les eaux pluviales de toiture, non polluées, sont orientées vers le karst.

- **Contenu de la demande**

L'objet de ce dossier est de présenter les conditions d'exploiter au terme de ce projet, tenant compte des évolutions règlementaires récentes, d'exposer leurs impacts sur l'environnement et les mesures prises ou envisagées pour les diminuer en vue de la mise à jour de la situation administrative du site.

Le dossier comporte :

- La description de la demande,
- L'étude d'impacts sur l'environnement et la santé,
- L'étude des dangers,
- Des annexes et plans.